



**Aider le collège,
c'est participer à la rénovation du système éducatif**

Les différents moyens pour nous aider

Vous êtes ...un particulier

66% du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu

Exemple : un don de 100 € vous permet de déduire 66 € de votre impôt. Votre don vous coûte en réalité 34€

Forme du don : chèque, espèce, virement, dons de parts sociales (SCI, etc.) ou d'actions (les parts et actions sont évaluées au montant de leur valeur vénale)

Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) : l'association a déposé une demande d'aide financière auprès de la Fondation pour l'école. Cette fondation, reconnue d'utilité publique le 20 mars 2008, peut recevoir des dons ouvrant droit à la réduction d'ISF au profit du donateur à hauteur de 75% du montant du don.
Exemple : un don de 1000€ à la fondation permet au donateur de déduire 750€ de son ISF.

Vous êtes ...une entreprise

60% du montant du don est déductible directement de l'impôt sur les sociétés.

Exemple : un don de 1000 € vous permet de déduire 600 € de l'impôt sur les sociétés.

Forme du don : chèque, espèce, virement, dons en nature, mécénat de compétence (par exemple : temps de mise à disposition d'un comptable de l'entreprise; le montant du don est alors calculé en fonction du coût de revient horaire du salarié)

Au sujet de l'immobilier du collège...

Les immeubles occupés par le collège appartiennent à la SCI François et Jacinthe de Fatima. Cette société a été constituée en 2004 par l'association gestionnaire du collège (principal associé) et par une quarantaine d'associés (personnes physiques), afin de permettre l'acquisition des bâtiments et du terrain. L'acquisition des locaux a été rendue possible grâce au capital de la société et par des emprunts complémentaires. La SCI rembourse ses emprunts grâce au loyer versé par l'association gestionnaire du collège.

Le poids de ces emprunts est lourd. Il pèse fortement sur le finances du collège. Pour nous aider, vous pouvez :

participer à la prochaine augmentation du capital de la société de façon à lui permettre de rembourser par anticipation ses emprunts.

Pour toute information complémentaire, contacter

Monsieur H. Simonin: 06.64.05.14.52

**Pour soutenir financièrement
Le collège Bx François et Jacinthe de Fatima :
veuillez remplir le présent bulletin**

M., Mme, Mlle : Prénom.....
Adresse :
Code postal : Ville.....

- **Fait un don ponctuel** de 50 € 100 € 1000 € Autre
(Chèque à l'ordre de « Cours Privé F. de Fatima »)

- **Souhaite parrainer le collège** en virant mensuellement la somme de
 30 € 50 € 100 € 150 € Autre

(Dans ce second cas, remplir ci-dessous et **joindre un RIB**)

AUTORISATION DE PRELEVEMENT (à compléter obligatoirement)		N° NATIONAL D'EMETTEUR N° 496995	
Je soussigné, autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever MENSUELLEMENT sur ce dernier, à titre de don, la somme de€ (..... Euros)			
NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DONATEUR		NOM ET ADRESSE DU BENEFICIAIRE	
.....		Assoc. Cours privé F de Fatima 3, rue des Deux Amants – 69009 Lyon	
COMPTE A DEBITER		NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
..... Etablism ^t Guichet N° compte Clé
DATE ET SIGNATURE DU DONATEUR (dater et signer à droite) →			

Reçu fiscal souhaité

BULLETIN A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE →	Cours privé François de Fatima – DONS 3, rue des Deux Amants 69009 Lyon
--	---

Si vous souhaitez plus d'informations sur le collège,
vous pouvez vous reporter à notre site Internet : www.coursfatima.com